

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS361

présenté par
M. Taché, rapporteur

ARTICLE 38

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« en son sein peut, pour son propre compte, »,

les mots :

« au sein de Pôle emploi peut, pour le compte de Pôle emploi, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.